

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **21 novembre 2011**

Délibération n° 2011-2592

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Secteur du Montout - Restructuration et renforcement des infrastructures d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et d'eau potable - Individualisations complémentaires d'autorisations de programmes

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Millet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : jeudi 10 novembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, M. Lung, Longueval, MM. Louis, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot Longueval, MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Calvel (pouvoir à M. Assi), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), M. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Flaconnèche (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Gléréan (pouvoir à M. Vergiat), Mme Laval (pouvoir à M. Buffet), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Ferraro), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Tifra), Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Vaté (pouvoir à M. Petit).

Absents non excusés : MM. Daclin, Albrand, Lambert, Nissanian.

Séance publique du 21 novembre 2011**Délibération n° 2011-2592**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Secteur du Montout - Restructuration et renforcement des infrastructures d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et d'eau potable - Individualisations complémentaires d'autorisations de programmes**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Sur la commune de Décines Charpieu, le réseau d'assainissement est principalement unitaire. Le secteur nord est de Décines Charpieu est, en partie, en réseau séparatif. Les sous dimensionnements des réseaux unitaires et de la station de relèvement de la Berthaudière ainsi que le dysfonctionnement ou l'insuffisance des infrastructures pluviales sur la commune de Décines Charpieu génèrent depuis plusieurs années de nombreux désordres : débordements de réseau, inondations fréquentes liées aux ruissellements des eaux pluviales, notamment sur le secteur du Montout, et des déversements fréquents au milieu naturel (canal de Jonage). Ces désordres actuels observés, associés au projet de développement urbain sur Décines Charpieu, ainsi que le raccordement d'une partie des effluents de Meyzieu sur le réseau de Décines Charpieu vont accroître ces dysfonctionnements.

Une étude de schéma directeur eaux usées et eaux pluviales sur la commune de Décines Charpieu a été réalisée par la Communauté urbaine de Lyon en 2009. Sur la base d'un diagnostic global du système d'assainissement et des perspectives d'urbanisation, il a été ainsi proposé des scénarii de restructuration des infrastructures d'assainissement permettant de supprimer les dysfonctionnements actuels, de répondre aux besoins en situation future et aux exigences réglementaires en réduisant les rejets en milieu naturel.

La solution retenue en termes d'infrastructures d'assainissement-eaux usées peut se résumer de la manière suivante :

- renforcement et création de réseaux d'eaux usées sur l'est de Décines Charpieu, permettant de raccorder l'urbanisation future prévue sur Décines Charpieu et sur la partie de Meyzieu raccordée,
- déplacement de la station de relèvement de la Berthaudière et renforcement en capacité,
- renforcement des réseaux unitaires structurants en aval de la station de la Berthaudière en adéquation avec la capacité de refoulement de la station et en conformité aux limitations des déversements au milieu naturel.

En matière d'assainissement eaux pluviales, cela concerne la création et le renforcement des infrastructures sur le secteur nord est de Décines Charpieu (rue P. Gay, chemin des Marinières-rue de Sully, avenue Jean Jaurès, avenue Edouard Herriot) permettant de gérer les eaux de ruissellement urbain. En effet, ce secteur dispose d'un système pluvial insuffisant voire inexistant, ce qui génère des inondations fréquentes en point bas, notamment au niveau du carrefour dit "réservoir" entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Sully et sur le parvis de l'entrée principale du lycée.

Le projet de Grand stade gère ses propres eaux pluviales sur son emprise et ne rejette pas d'eaux pluviales dans le réseau communautaire.

Sur le secteur du Montout, des aménagements s'avèrent toutefois nécessaires afin, d'une part, de libérer le terrain de toutes servitudes et, d'autre part, de garantir son alimentation future en eau potable et sa défense contre l'incendie.

En effet, le projet de Grand stade génère des besoins en eau potable et en défense contre l'incendie importants. Une étude de simulation de raccordement du Grand stade sur le réseau d'eau potable existant de

Décines Charpieu démontre que le réseau existant ne permet pas d'assurer la demande en eau potable de ce dernier. L'étude réalisée par la Communauté urbaine préconise la création d'un réseau d'eau potable spécifique avec maillage pour garantir l'alimentation en eau potable du site et une partie de la défense contre l'incendie.

Par ailleurs, il existe sur le futur site du Grand stade des ouvrages de rétention et d'infiltration, propriétés de la Communauté urbaine. Ces ouvrages gèrent les eaux de ruissellement agricole du bassin versant amont du Montout et limitent ainsi les inondations sur le quartier. Un déplacement de ces ouvrages est nécessaire afin de permettre l'implantation du Grand stade.

Les opérations, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, liées au programme Grand stade, sont les suivantes :

- déplacements des bassins de rétention et d'infiltration du Montout,
- déplacement des bassins de rétention et d'infiltration des Ruffinières,
- création de réseaux d'eaux usées et eaux pluviales sur le secteur du Montout,
- création d'un réseau d'eau potable pour l'alimentation du Grand stade.

Ces opérations ont déjà fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme pour la réalisation des études par délibération du Conseil n° 2010-1596 du 28 juin 2010.

Pour poursuivre en phase travaux ces opérations, une individualisation complémentaire est nécessaire sur les opérations suivantes :

1. Opération n° 2162

1.1. Opération n° 2162 - Déplacement des bassins de rétention et d'infiltration du Montout

Le bassin versant du Montout s'étend sur 220 hectares au cœur de la plaine de l'est lyonnais, sur le territoire des Communes de Décines Charpieu, Meyzieu et Chassieu. Situé au nord de la branche du V vert nord, il est essentiellement constitué de terrains agricoles. Il est soumis à d'importants ruissellements agricoles, notamment lors des orages intenses d'été. Compte-tenu de terrains peu perméables au sud et de sols présentant de bonnes capacités d'infiltration au nord, le seul exutoire naturel des eaux de ruissellement se situe dans le secteur nord du bassin versant.

Afin de protéger la zone urbanisée au nord du bassin versant et les infrastructures routières à proximité, notamment la rocade est, des bassins de rétention et d'infiltration ont été aménagés dans la partie nord du bassin versant du Montout. Construits en 1995 par la Communauté urbaine, les bassins du Montout ont été dimensionnés pour stocker et infiltrer les eaux de ruissellement du bassin versant agricole pour une pluie de période de retour 20 ans. Ils offrent un volume de stockage de 38 000 mètres cubes et une surface d'infiltration de 7 500 mètres carrés.

Les bassins de rétention et d'infiltration du Montout sont situés sous l'emprise du parvis du futur stade de l'Olympique lyonnais (OL). Leur déplacement est, par conséquent, nécessaire à la construction du Grand stade. Le calendrier de l'opération de déplacement des bassins de rétention et d'infiltration du Montout est établi en lien avec l'ensemble du projet Grand stade.

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- déplacer les bassins du Montout hors de l'emprise du futur stade pour permettre le début des travaux de réalisation du Grand stade,
- conserver une surface d'infiltration et un volume de stockage au moins équivalents à l'existant tout au long des travaux,
- retrouver à l'issue de l'opération une surface d'infiltration et un volume de rétention équivalents aux ouvrages actuels,
- intégrer l'ensemble des interfaces et contraintes avec les projets Grand stade et accès sud.

La maîtrise d'œuvre de l'opération est assurée en interne.

Le projet prévoit notamment :

- la création d'un bassin de rétention en déblai, offrant un volume de stockage de 19 100 mètres cubes, d'une profondeur de 4,20 mètres, avec fond équipé d'un complexe d'étanchéité et dont les soutènements seront habillés en parement gabions,
- la création d'un ouvrage en sortie de bassin de rétention comprenant une vanne permettant de stopper une éventuelle pollution accidentelle,

- la création d'une canalisation de liaison entre les bassins de rétention et d'infiltration de diamètre 1 000 millimètres,
- la création d'un bassin d'infiltration en déblai, offrant un volume de stockage de 18 950 mètres cubes et une surface d'infiltration de 7 900 mètres carrés, d'une profondeur de 2,85 mètres, dont les soutènements seront habillés en parement gabions,
- la réalisation d'aménagements paysagers comprenant la végétalisation du fond des bassins et la pose d'une clôture fermant entièrement l'accès aux bassins,
- le remblaiement des bassins et fossés existants,
- la mise en place de piézomètres pour le suivi de l'impact des ouvrages sur la nappe.

Le planning prévisionnel de l'opération prévoit :

- la réalisation des travaux de janvier à mai 2012 (dès obtention des autorisations administratives et obtention par l'Olympique lyonnais (OL) du permis de construire du Grand stade),
- la mise en place des conventions et servitudes de manière à assurer l'accès aux voies privées appartenant à l'Olympique lyonnais pour l'entretien des ouvrages au cours de l'année 2012.

Le montant prévisionnel s'élève à 4 437 995 € TTC.

1.2 Opération n° 2162 - Crapauds Calamites

A la suite de l'inventaire faunistique sur le secteur du Montout, il a été recensé une espèce protégée, le crapaud Calamite. Ce dernier vient se reproduire dans le bassin de rétention du Montout. En compensation de la destruction de cet habitat et des travaux futurs risquant de détruire l'espèce protégée, il a été défini une mesure compensatoire afin de protéger cette espèce. Ainsi, sur une parcelle de la Communauté urbaine de 2 hectares, à proximité du Montout, ont été aménagés, de manière pérenne, mares, hibernaculums et habitats favorables aux crapauds.

Ces aménagements ont été réalisés en juin-juillet 2011, en concertation étroite avec les associations de protection de l'environnement. Les crapauds (plus de 160) ont été piégés et déplacés sur la parcelle aménagée.

Le montant de l'aménagement de cette mesure compensatoire ainsi que du piégeage et du déplacement des crapauds s'élève à 178 990 € TTC.

Il est prévu sur les deux ans à venir un suivi régulier de la population et la réalisation de bilans sur le site aménagé. Par ailleurs, une gestion de l'espace naturel aménagé sera également mise en place.

Le suivi de la population et des bilans réguliers sur ce site aménagé sont évalués à 35 880 € TTC sur les 2 ans.

1.3 Opération n° 2162 - Gestion des eaux pluviales sur secteur des Ruffinières : création de réseaux et déplacement des bassins de rétention et d'infiltration des Ruffinières

A l'origine privés et destinés à recevoir uniquement les eaux pluviales du lotissement riverain de 9 hectares, les bassins de rétention et d'infiltration des Ruffinières, rétrocédés à la Communauté urbaine en 2004, collectent actuellement 38 hectares d'un bassin versant urbanisé et sont donc sous-dimensionnés. De plus, implanté sur un terrain peu perméable, le bassin d'infiltration aujourd'hui colmaté a une capacité d'infiltration quasi nulle.

Le mauvais fonctionnement du bassin d'infiltration associé à des infrastructures de gestion des eaux pluviales insuffisantes ou inexistantes sur le bassin versant (puits d'infiltration) a pour conséquence des débordements récurrents sur le secteur (rues Sully, des Ruffinières et Carnot).

Par ailleurs, les bassins actuels se trouvent à l'emplacement des futurs terrains d'entraînement du Grand stade et doivent être déplacés sur des terrains plus propices à l'infiltration.

Au regard de ces dysfonctionnements et en cohérence avec le projet du Grand stade, la Communauté urbaine a étudié des solutions pour mettre en conformité la gestion des eaux pluviales du secteur.

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- réaliser un nouveau système de gestion des eaux pluviales pour retrouver une bonne capacité hydraulique, supprimer les points de débordements pour tout événement inférieur à une pluie trentennale,
- réaliser des ouvrages pérennes et exploitables,

- déplacer le bassin des Ruffinières hors de l'emprise du futur stade pour permettre le début des travaux de réalisation du centre d'entraînement,
- intégrer l'ensemble des interfaces et contraintes avec les projets Grand stade et les différents concessionnaires.

La maîtrise d'œuvre de l'opération est assurée en interne.

Le projet prévoit notamment :

- la création d'un bassin de rétention en déblai, offrant un volume de stockage de 3 300 mètres cubes, d'une profondeur de 2,85 mètres, avec une intégration paysagère importante,
- la reprise du fossé le long de la rue Sully pour optimiser les fonctions de rétention et décantation,
- la création d'un ouvrage de vidange sur le bassin de rétention et le fossé Sully comprenant un limiteur de débit et une vanne permettant de stopper une éventuelle pollution accidentelle,
- la création d'une canalisation de liaison entre les ouvrages de rétention et d'infiltration de diamètre de 1 000 millimètres,
- la création d'un bassin d'infiltration en déblai, offrant un volume de stockage de 9 000 mètres cubes et une surface d'infiltration de 4 000 mètres carrés, d'une profondeur de 4 mètres, dont les soutènements seront en cages gabions avec structure de sol renforcé,
- la réalisation d'aménagements paysagers comprenant la végétalisation du fond des bassins et la pose d'une clôture fermant entièrement l'accès au bassin d'infiltration,
- le remblaiement des bassins, des puits d'infiltration et fossé existants,
- la mise en place de piézomètres pour le suivi de l'impact des ouvrages sur la nappe.
- le réaménagement du chemin des Malinières pour maîtriser les ruissellements de surface,
- la création d'un système de réseaux de diamètres de 300 millimètres à 800 millimètres sur une longueur totale de 1 400 mètres pour récupérer les eaux pluviales des espaces publics des rues Sully, Ruffinières, Prainet, Verdun, Pierre Gay et Carnot.

Cette opération est liée à une acquisition foncière. Pour conserver une cohérence de planning avec les contraintes liées au projet Grand stade, les travaux seront réalisés en deux phases :

- tranche 1 : la réalisation du bassin d'infiltration, la reprise du fossé Sully et la création des réseaux de diamètre 1 000 millimètres de liaison et des diamètres de 300 millimètres à 600 millimètres des rues Pierre Gay, Marceau et Sully,
- tranche 2 : la réalisation du bassin de rétention, l'aménagement du chemin des Malinières et la création des réseaux de diamètre de 300 millimètres à 800 millimètres des rues Sully Nord, Ruffinières, Prainet, Verdun et Carnot.

Le planning prévisionnel de réalisation de l'opération prévoit la réalisation des travaux (T1) de juin à novembre 2012.

Le montant prévisionnel de l'opération n° 2162 - Déplacement des bassins de rétention et d'infiltration des Ruffinières (études, travaux et prestations connexes (réfection de chaussée, récolements, coordination, déviations de réseaux, etc.)) s'élève à 3 569 320 € TTC. Il convient de prévoir également 200 000 € pour les frais d'acquisition foncière.

Synthèse de l'opération n° 2162

N° d'opération	Intitulé	Total opération (en € TTC)
2162	déplacement bassins du Montout	4 437 995
	crapauds Calamites	214 870
	gestion des eaux pluviales sur le secteur des Ruffinières (bassin et réseau)	3 769 320
Total		8 422 185

Compte tenu des individualisations partielles d'autorisation de programme déjà décidées par délibération du Conseil n° 2010-1596 du 28 juin 2010 à hauteur de 960 000 € TTC, il est proposé une individualisation complémentaire en dépenses d'un montant de 7 462 185 € TTC, à la charge du budget principal au titre de l'opération n° 2162 - Décines Montout - Bassins du Montout et des Ruffinières.

2. Opération n° 2580 - Renforcement et création de réseaux eaux usées - Montout

Le système d'assainissement du secteur Sully/Jean Jaurès à Décines Charpieu présente des dysfonctionnements hydrauliques importants entraînant des non conformités du réseau tant au niveau des déversements fréquents en milieu naturel (Grand Large) qu'au niveau des mises en charge et débordements des réseaux sur les chaussées.

Le système d'assainissement étudié constitue la majeure partie du bassin versant de la station de relèvement de la Berthaudière, qui présente des insuffisances importantes depuis plusieurs années et qui fait l'objet de travaux de renforcement.

Ces désordres observés actuellement, associés à une future densification urbaine sur les secteurs de Décines Montout et Meyzieu Peyssillieu vont accroître ces dysfonctionnements.

Pour remédier à ces dysfonctionnements actuels et futurs du réseau, les grands principes d'aménagements de cette opération sont les suivants :

- la mise en séparatif de l'ensemble du bassin versant raccordé à la station de la Berthaudière par la création d'un système de gestion des eaux pluviales strictes avec rejet en milieu naturel (Grand Large),
- le renforcement et la création de réseaux d'assainissement eaux usées strictes en intégrant le déplacement et le renforcement prévus de la station de la Berthaudière et les apports futurs aux réseaux.

La maîtrise d'œuvre de l'opération est assurée en interne.

Le projet se compose de 4 tranches de travaux, comprenant notamment :

- tranche 1 - Créations de réseau d'eaux pluviales :

- . avenue Jean Jaurès est : 465 mètres linéaires de 400 millimètres de diamètre,
- . esplanade Jean Jaurès : 210 mètres linéaires de 600 millimètres de diamètre,
- . avenue Edouard Herriot : 350 mètres linéaires de 300 millimètres de diamètre,
- . avenue Jean Jaurès ouest : 150 mètres linéaires de 500 millimètres de diamètre et 45 mètres linéaires de 600 millimètres de diamètre ;

- tranche 2 - Création de réseaux d'eaux usées :

- . nouvelle voie de desserte accès nord Grand stade : 530 mètres linéaires de 600 millimètres de diamètre et 250 mètres linéaires de 800 millimètres de diamètre,
- . renforcement du réseau rue Sully : 350 mètres linéaires de canalisation ovoïde équivalent 800 millimètres de diamètre,
- . renforcement du réseau de l'esplanade Jean Jaurès : 230 mètres linéaires de 800 millimètres de diamètre,
- . rue Marcel Therras : 200 mètres linéaires de 800 millimètres de diamètre ;

- tranche 3 - Modification du réseau entre l'actuelle et la future station de la Berthaudière,

- tranche 4 - Restructuration des réseaux aval.

Le planning prévisionnel de réalisation de l'opération (tranches 1, 2 et 3) prévoit la réalisation des travaux de février à octobre 2012 (dès obtention des autorisations administratives et obtention par l'Olympique lyonnais du permis de construire du Grand stade).

Le montant prévisionnel de l'opération n° 2580 - Renforcement et création de réseaux eaux usées - Montout (études, travaux des tranches 1, 2 et 3 et prestations connexes (réfection de chaussée, recolements, coordination, déviations de réseaux, etc.)) s'élève, hors tranche 4, à 4 601 000 € HT.

L'autorisation de programme de la tranche 4 sera sollicitée ultérieurement, après finalisation des études préalables. Elle peut être évaluée à 2 200 000 € HT.

Cette opération a déjà fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme en dépenses, par délibération du Conseil n° 2010-1596 du 28 juin 2010, à hauteur de 600 000 € HT.

Il est donc proposé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme en dépenses d'un montant de 4 001 000 € HT, à la charge du budget annexe de l'assainissement, au titre de l'opération n° 2580 - Renforcement et création de réseaux eaux usées - Montout.

3. Opération n° 2579 - Construction d'un réseau d'eau potable pour l'alimentation du Grand stade

Afin de répondre aux besoins futurs du Grand stade et ses aménagements connexes en eau potable et, partiellement, en défense contre l'incendie, une étude de faisabilité menée en 2009 a montré l'insuffisance du réseau actuel et la nécessité de créer un réseau spécifique.

Le projet comprend :

- la construction d'un réseau d'eau potable de 250 millimètres de diamètre dans la partie sud du Montout, en cohérence avec le projet de Grand stade et l'accès sud,
- la construction d'un réseau d'eau potable de 250 millimètres de diamètre sur la partie nord du Montout sous les futures voies créées dans le cadre de l'accès nord pour l'alimentation du Grand stade,
- la restructuration du réseau d'eau potable de 100 millimètres de diamètre existant rue Jean Jaurès en 200 millimètres de diamètre.

Le linéaire total de réseau réalisé dans le cadre de l'opération est de 2 800 mètres linéaires environ.

La maîtrise d'œuvre de l'opération est assurée en interne.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- réalisation des travaux (en plusieurs phases) : automne 2012 à automne 2013,
- mise en place des conventions et servitudes de manière à assurer l'accès aux voies privées appartenant à l'Olympique lyonnais pour l'entretien du réseau : 2013.

Le montant prévisionnel de l'opération n° 2579 - Construction d'un réseau d'eau potable pour l'alimentation du Grand stade (études, travaux et prestations connexes (récolements, coordination, tests étanchéités, etc.)) s'élève à 1 922 680 € TTC.

Compte tenu de l'individualisation partielle déjà décidée par délibération du Conseil n° 2010-1596 du 28 juin 2010 à hauteur de 215 000 € TTC, il est proposé une individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 1 707 680 € TTC, à la charge du budget annexe des eaux, au titre de l'opération n° 2579 - Construction d'un réseau d'eau potable pour l'alimentation du Grand stade.

Les individualisations d'autorisations de programmes en recettes (subventions de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse) seront proposées à réception des décisions d'attributions de subventions de l'Agence en cours d'instruction pour les opérations n° 2162 - Gestion des eaux pluviales sur le secteur des Ruffinières (bassins et réseaux) et n° 2580 - Décines Montout - Renforcement et création des réseaux d'eaux usées ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de restructuration et de renforcement des infrastructures d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et d'eau potable sur Décines Charpieu, travaux visant, d'une part, à supprimer les débordements et inondations sur Décines Charpieu ainsi qu'à réduire les rejets au Grand Large et, d'autre part, à assurer l'approvisionnement en eau potable, garantir la défense contre l'incendie et à libérer l'emprise foncière nécessaire au projet de Grand stade.

2° - Décide :

a) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, sur l'opération n° 2162 - Décines - Montout (bassins Montout et Ruffinières) individualisée par délibération du Conseil n° 2010-1596 le 28 juin 2010 à hauteur de 960 000 € TTC en dépenses.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 7 462 185 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 5 844 925 € TTC en dépenses pour 2012,
- 1 617 260 € TTC (dont 200 000 € pour acquisition foncière) en dépenses pour 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 8 422 185 € TTC en dépenses,

b) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, sur l'opération n° 2580 - Décines - Montout Renforcement et création de réseaux d'eaux usées, individualisée par délibération du Conseil n° 2010-1596 le 28 juin 2010 à hauteur de 600 000 € HT en dépenses.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 4 001 000 € HT en dépenses, à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier suivant :

- 4 001 000 € HT en dépenses en 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 4 601 000 € HT en dépenses,

c) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme, sur l'opération n° 2579 - Décines - Montout Création d'un réseau d'eau potable pour l'alimentation du Grand stade, individualisée par délibération du Conseil n° 2010-1596 le 28 juin 2010 à hauteur de 215 000 € TTC en dépenses.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 1 707 680 € TTC en dépenses, à la charge du budget annexe des eaux, répartis selon l'échéancier suivant :

- 750 880 € TTC en dépenses en 2012,
- 956 800 € TTC en dépenses en 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 922 680 € TTC en dépenses.

Dans le cadre du budget annexe des eaux, la TVA versée en sus sur l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et en recettes de 279 853,91 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 23 novembre 2011.